



# Master Urbanisme et aménagement

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Urbanisme et aménagement. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02028624

**HAL Id: hceres-02028624**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028624>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Urbanisme et aménagement

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



## Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : INSA de Strasbourg. ENSAS - Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg.

Mention : Urbanisme et aménagement

Domaine : Sciences, technologies, santé et sciences humaines et sociales

Demande n°S3MA130004464

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg et Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de master *Urbanisme et aménagement* a été constituée lors de la fusion des universités strasbourgeoises et elle a donc commencé à fonctionner en 2009. Elle succède à une mention au périmètre proche intitulée *Espaces, sociétés et territoires*, ouverte en 2005. Elle s'inscrit dans la filiation de formations de second cycle en aménagement qui existent depuis le début des années 1980 sur le site universitaire strasbourgeois.

Il s'agit d'une mention pluridisciplinaire qui fonctionne avec un tronc commun complet en première année de master (M1), puis avec une séparation totale en deuxième année (M2). Chacune des structures concernées (la Faculté de géographie, la Faculté de sociologie et l'Ecole d'architecture) développe une spécialité (il y a des secrétariats différents sur des sites différents), en y mettant une coloration disciplinaire forte et des moyens assez disparates.

Reprenant les recommandations faites lors de la précédente évaluation, les responsables ont apporté des modifications non négligeables au dossier, comme la réorganisation de certains cours et la mise en place d'une structure de gouvernance. Globalement, la formation paraît donc solide, bien construite, mais très cloisonnée et ne développant pas beaucoup de relations avec l'extérieur.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Urbanisme et aménagement* constitue une formation de qualité, qui offre une palette d'enseignements diversifiés et pertinents. Elle permet d'acquérir des savoirs, des compétences fondamentales et transversales, ainsi que des méthodes au goût du jour (cartographie et informatique, système d'information géographique/SIG, etc.) pour devenir un urbaniste ou un aménageur opérationnel.

Il s'agit d'une formation bien inscrite dans son bassin d'emploi régional et dans ses fondamentaux universitaires, et clairement articulée avec le travail de laboratoires de recherche réputés.

Cependant, le choix de définir une spécialité purement recherche à côté de deux spécialités clairement opérationnelles pose une difficulté. En urbanisme et en aménagement, la problématisation d'une question ne peut se faire sans lien avec la contextualisation de situations de terrain qui doivent s'appuyer sur une démarche professionnelle. D'où l'enjeu, qui reste pendant, de croiser davantage la spécialité recherche et les spécialités professionnelles plutôt que de les isoler.

Par ailleurs, l'évolution rapide des débouchés des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement, qui sont de moins en moins en lien avec les collectivités et de plus en plus en phase avec des acteurs privés (contrats de partenariat public-privé, etc.), est un fait. Or, la formation garde un caractère très classique et elle ne semble pas préparer à cette mutation, par un élargissement disciplinaire aux métiers de l'ingénierie, de la finance, du management, du droit, de l'écoconception, etc.

- Points forts :

- La lisibilité de l'offre pédagogique de la formation.
- La part des ateliers de terrain dans les deux premières spécialités.
- La qualité de l'organisation des équipes pédagogiques et l'ouverture de celles-ci aux intervenants extérieurs dans les deux premières spécialités.
- La qualité de l'adossement recherche.
- La capacité des équipes à intégrer les recommandations issues des évaluations précédentes et à faire évoluer la maquette.

- Points faibles :

- L'isolement relatif de la spécialité recherche, sans interaction forte avec les deux autres spécialités professionnelles.
- Une approche disciplinaire stricte, par manque de partenariats et de mutualisations de la mention, et des spécialités, avec d'autres composantes.
- L'offre traditionnelle de la formation, qui semble peu tournée vers une anticipation des évolutions profondes du contexte professionnel dans les années à venir.
- Des indicateurs peu renseignés.

## Recommandations pour l'établissement

Il apparaît souhaitable d'encourager les interactions et les projets pédagogiques partagés entre les trois spécialités pour conforter la culture commune de la mention.

Il est également recommandé de favoriser l'ouverture de la mention à d'autres composantes disciplinaires du pôle strasbourgeois, par le biais de conférences invitées, de voyages partagés avec d'autres formations, etc.

Il pourrait aussi être intéressant de favoriser les contacts de la formation, non seulement avec des collectivités, mais avec d'autres types d'acteurs agissant sur le territoire.

Il est enfin recommandé de veiller à mieux renseigner les indicateurs chiffrés.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION**  
(fourni par l'établissement)

|  | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1   |           |           |           | 27        | 20        |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |           | 48        | 42        |
| Taux de réussite en M1 = nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur M1 divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1  |           |           |           |           |           |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant = nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans un M2 de la mention divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1<br>Pour une spécialité en 2 ans : nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans le M2 de la spécialité divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 de la spécialité |           |           |           |           |           |
| Effectif d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant  |           |           |           | 10        | 8         |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ne provenant pas du M1 correspondant divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |           |           |           |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) = nombre d'abandons en M1 divisé par le nombre d'inscrits en M1  |           |           |           | 18,50%    |           |
| Taux de réussite en M2 = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ayant obtenu leur diplôme divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |           | 58,30%    |           |
| Taux de poursuite en doctorat = nombre d'inscrits en doctorat divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme   |           |           |           |           |           |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.   |           |           |           |           |           |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique = nombre d'intervenants professionnels (non académiques) divisé par le nombre total de membres de l'équipe pédagogique   |           |           |           |           |           |
|  | M1        |           | M2        |           |           |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)  |           |           |           |           |           |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle = nombre d'heures d'enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle divisé par le volume horaire (défini ci-dessus)   |           |           |           |           |           |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité   |           |           |           |           |           |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité  |           |           |           |           |           |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité  |           |           |           |           |           |



## Appréciation par spécialité

### Aménagement, développement et urbanisme. Etudes et conduite de projet (ECP)

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Strasbourg.

*Etablissement(s) co-habilitation(s) :* /

*Délocalisation(s) :* /

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :* /

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs de cette spécialité sont de permettre l'acquisition des éléments de maîtrise de la conduite d'opération en aménagement et en urbanisme.

Les unités d'enseignement (UE) se partagent entre des cours relatifs aux formes et modèles de l'action publique, de l'aménagement en milieu urbain (et parfois rural), d'autres UE méthodologiques ou instrumentales et une forte part d'ateliers de terrain. Les stages occupent une place importante dans le M2 et ils sont convenablement encadrés.

- Appréciation :

Une formation d'aménagement et d'urbanisme solidement construite à partir de l'entrée géographique, qui semble trouver un équilibre tout à fait acceptable et jouir d'un ancrage dans le bassin d'emploi local et régional. L'équipe pédagogique apparaît nombreuse, de qualité, visiblement organisée. Pour autant, elle développe une démarche assez traditionnelle dans les approches, les intitulés... et dans laquelle n'apparaît pas de recherche d'innovation, d'ouverture sur l'extérieur, de souci prospectif.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique solide et soigneusement organisée.
- L'articulation soignée entre cours théoriques, cours méthodologiques, outils techniques, ateliers de terrain.
- L'apport de nombreux intervenants professionnels.
- Des stages suivis et bien encadrés.

- Points faibles :

- L'absence de mutualisation d'enseignements avec des composantes de droit, de gestion, de management, de communication, etc.
- Un suivi peu précis des diplômés.
- Le caractère relativement limité des relations internationales.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait envisageable de participer, via l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU), ou dans le cadre d'un autre réseau de formations à l'aménagement et à l'urbanisme, à une réflexion stratégique relative aux évolutions rapides de la profession, et en conséquence d'intégrer progressivement des éléments d'adaptation, car les sorties professionnelles vers la fonction publique territoriale se réduisent et se réduiront fortement dans les prochaines années.



## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE<br>(fourni par l'établissement)   |           |                          |           |                |                |
|--|-----------|--------------------------|-----------|----------------|----------------|
|  | 2006-2007 | 2007-2008                | 2008-2009 | 2009-2010      | 2010-2011      |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1   |           |                          |           | 27             | 20             |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |                          |           | 18             | 22             |
| Taux de réussite en M1 = nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur M1 divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1  |           |                          |           | 23 soit 85,19% | 16 soit 80%    |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant = nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans un M2 de la mention divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1<br>Pour une spécialité en 2 ans : nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans le M2 de la spécialité divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 de la spécialité |           |                          |           | 10 soit 55,55% | 16 soit 36,36% |
| Effectif d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant  |           |                          |           | 10             | 8              |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ne provenant pas du M1 correspondant divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |                          |           |                |                |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) = nombre d'abandons en M1 divisé par le nombre d'inscrits en M1  |           |                          |           | 18,50%         | NC             |
| Taux de réussite en M2 = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ayant obtenu leur diplôme divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |                          |           | 83,30%         | 85%            |
| Taux de poursuite en doctorat = nombre d'inscrits en doctorat divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme   |           |                          |           |                | 4,55%          |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.   |           | 80,95%                   |           |                |                |
|  |           | Taux de réponse : 58,30% |           |                |                |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique = nombre d'intervenants professionnels (non académiques) divisé par le nombre total de membres de l'équipe pédagogique   |           |                          |           | 44,44%         | 55,55%         |
|  | M1        |                          | M2        |                |                |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)  | 361       |                          | 264       |                |                |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle = nombre d'heures d'enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle divisé par le volume horaire (défini ci-dessus)   | 50%       |                          | 50%       |                |                |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité   | 12        |                          | 8         |                |                |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité  | 244       |                          | 159       |                |                |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité  | 117       |                          | 105       |                |                |





## Aménagement, développement et urbanisme. Projet et sociologie de l'aménagement, de l'urbain, des médiations et de l'environnement (PSAUME)

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Strasbourg.

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité prépare les étudiants à comprendre et à gérer les « conflits d'usage » dans les domaines de l'aménagement, de l'urbain et de l'environnement, ainsi que les nouvelles formes d'expertise, citoyenne et associative.

Les UE sont centrées sur une approche globale de l'action publique via une mise en perspective des logiques et des jeux d'acteurs, des scènes de gouvernance et de négociation, des pratiques d'affrontement et de compromis. La politique des stages est particulièrement bien présentée. En revanche, la formation continue et par alternance apparaît peu développée. Par ailleurs, le dossier présente très succinctement les éventuelles relations internationales développées.

- Appréciation :

Cette spécialité de sociologie urbaine, construite à partir d'une sérieuse analyse des besoins, se donne les moyens d'un projet clair et solide, mais au fond pas très ambitieux, ni très original. Malgré tout, elle ressort attractive auprès des étudiants.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique bien structurée, une gouvernance efficace.
- La part importante des enseignements de terrain et des ateliers.
- La capacité à faire évoluer la maquette, avec l'insertion de nouveaux cours, notamment en droit et en anglais de l'urbanisme.
- Un adossement recherche avéré.

- Points faibles :

- Un suivi peu précis des diplômés.
- Une ouverture internationale décevante.
- L'absence de réelle offre de formation continue.

## Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé de décroisonner la spécialité, de développer les relations et les échanges avec d'autres formations, d'autres entrées disciplinaires complémentaires à la sociologie, et de proposer des mutualisations dans le M2. Le suivi des diplômés gagnerait également à être plus soigné.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



## Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE<br>(fourni par l'établissement)   |           |           |               |             |             |
|--|-----------|-----------|---------------|-------------|-------------|
|  | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009     | 2009-2010   | 2010-2011   |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1   |           |           |               | TC          | TC          |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |               | 25          | 20          |
| Taux de réussite en M1 = nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur M1 divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1  |           |           |               |             |             |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant = nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans un M2 de la mention divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1<br>Pour une spécialité en 2 ans : nombre de reçus en M1 ne s'inscrivant pas dans le M2 de la spécialité divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 de la spécialité |           |           |               |             |             |
| Effectif d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant  |           |           |               | 19          | 12          |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ne provenant pas du M1 correspondant divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |               |             |             |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) = nombre d'abandons en M1 divisé par le nombre d'inscrits en M1  |           |           |               | TC          | TC          |
| Taux de réussite en M2 = nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ayant obtenu leur diplôme divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2   |           |           |               | 13/25=52%   | NC          |
| Taux de poursuite en doctorat = nombre d'inscrits en doctorat divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme   |           |           |               |             |             |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.   |           |           |               |             |             |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique = nombre d'intervenants professionnels (non académiques) divisé par le nombre total de membres de l'équipe pédagogique   |           |           |               | 14/26=53,8% | 18/27=66,7% |
|  | M1        |           | M2            |             |             |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)  |           |           | 280           |             |             |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle = nombre d'heures d'enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle divisé par le volume horaire (défini ci-dessus)   |           |           | 130/280=46,2% |             |             |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité   |           |           | 9             |             |             |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité  |           |           | 152           |             |             |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité  |           |           | 186           |             |             |



## Architecture, structures et projets urbains (AUDT-ASPU)

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Strasbourg.

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité entend permettre à des étudiants de M2 d'entreprendre des études doctorales. Les UE possèdent parfois des intitulés complexes et flous. Elles abordent de manière souvent holistique et transversale la question du développement de l'urbain, dans le temps et dans l'espace. L'équipe pédagogique est réduite et elle présente un nombre restreint de professionnels. Les stages n'occupent pas une place prépondérante, du fait de l'orientation recherche. Le dossier ne s'attarde pas sur la question des échanges internationaux.

- Appréciation :

Le projet scientifique est original : il porte une volonté d'associer et de faire dialoguer les approches temporelles et spatiales pour comprendre le devenir des espaces urbains et leurs logiques de structuration sur le temps long. La spécialité interroge donc la « question urbaine » du point de vue de l'espace et des formes, des processus, et de l'architecture. Toutefois, on peut se demander si ce point d'entrée n'est pas réducteur et si, pour introduire véritablement à la pensée fondamentale en urbanisme, il ne faudrait pas développer des perspectives plus transversales (intégrant par exemple les sciences de l'ingénieur de manière plus visible). L'attractivité semble limitée et le taux de réussite relativement faible. Enfin, il semble réducteur d'envisager la poursuite en thèse comme la seule issue (ni même l'issue dominante) de cette spécialité.

- Points forts :

- Un projet scientifique original.
- Une formation bien structurée.

- Points faibles :

- Une équipe pédagogique limitée en nombre.
- Un adossement peu explicite à une unité de recherche.
- Le faible développement de la mutualisation des enseignements et de l'ouverture disciplinaire.
- Une insertion professionnelle réduite à des emplois universitaires.
- La faiblesse de l'ouverture internationale.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait recommandé de repositionner cette spécialité recherche dans une approche problématique davantage pluridisciplinaire et plus transversale.

Il serait également souhaitable de mieux travailler les perspectives de poursuite professionnelle des étudiants qui ne se dirigent pas vers une thèse de doctorat à la fin du M2.

Il serait utile d'accorder plus d'importance aux indicateurs, et de les considérer comme des instruments de pilotage.



## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

Le tableau d'indicateur n'a pas été fourni par l'établissement.



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Urbanisme et aménagement

Domaine : Sciences, technologies santé et sciences humaines et sociales

Demande n°S3MA130004464

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation.

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

### **Mention Urbanisme et aménagement**

L'équipe pédagogique de la Mention remercie les évaluateurs de l'AERES pour avoir apprécié les qualités de notre formation pluridisciplinaire et sa solidité, ainsi que notre capacité partagée à faire évoluer les formations depuis le dernier contrat quadriennal.

Les spécialités reprennent et mettent à jour les éléments les concernant, dans un souci de clarification supplémentaire et d'actualisation par rapport à l'élaboration des maquettes.

### **Spécialité : Etudes et conduite de projet**

La reconnaissance de la solidité de la formation en Aménagement et Urbanisme est un point très positif pour la spécialité. Elle vient conforter celle réalisée en janvier 2012 par l'APERAU et par l'OPQU qui, après expertise, ont tranché en faveur d'une labellisation de la spécialité ECP et de son tronc commun AUDT.

En réponse aux recommandations de l'AERES, nous apportons les précisions suivantes.

L'ouverture de la formation à des domaines connexes (droit, économie, gestion, communication,...), a lieu par l'implication des économistes du BETA (Bureau d'Economie Théorique et Appliquée, UMR 7522) dans la formation en M1 et en M2, et par le choix de nombreux étudiants d'une UE de droit de l'urbanisme dans l'offre de formation de la Faculté de Droit (comme UE libre). La reconnaissance récente par l'APERAU (en janvier 2012) ouvre de nouveaux horizons extrêmement prometteurs en matière de communication et d'ouverture sur les autres formations en urbanisme.

Par ailleurs, le rapprochement via l'APERAU avec les autres formations reconnues en urbanisme et aménagement, permettra également de suivre les évolutions de la profession, évolutions déjà suivies, au niveau local, par le Conseil de perfectionnement.

Enfin, en ce qui concerne les relations internationales, il est vrai qu'elles se limitent au niveau des cours à une intervention de 15h de l'Euro-institut de Kehl, pour laquelle les étudiants se déplacent en

Allemagne. Cette collaboration est régulièrement complétée par des stages professionnels qui se font outre-Rhin, dans des bureaux d'études et d'aménagement allemands (en moyenne environ 1 par an).

### **Spécialité : Projet et sociologie de l'aménagement, de l'urbain, des médiations et de l'environnement (PSAUME)**

Le rapport rend bien compte des points forts de la spécialité PSAUME : qualité et structuration de la formation, efficacité de sa gouvernance, forte attractivité, cohérence d'un adossement recherche reconnu et de l'importance accordée à la professionnalisation des étudiants dans la politique de stage et les enseignements de terrain.

Il souligne aussi à juste titre l'attention permanente au renouvellement des enseignements dispensés, et ce en particulier en termes de coopérations avec d'autres composantes, à l'instar du droit (cours de droit de l'urbanisme d'ores et déjà mutualisé avec le diplôme Pollutions et nuisances de la Faculté de Droit, par exemple) ; en direction de l'international (anglais pour urbaniste, enseignements par des professeurs invités récurrents renommés : Antida Gazzola, PR à Gênes, etc.). Par son importance, la dimension franco-germano-suisse dans le cadre du Rhin supérieur vaut à la fois comme des modes de contacts inter-locaux et internationaux. C'est là un point central pour nous, de longue date, pour l'insertion élargie des étudiants et la portée du diplôme (enseignements théoriques et de praticiens sur la frontière et les coopérations transfrontalières, coopération avec l'Euroinstitut de Kehl, etc.). Ajoutons désormais le nouveau programme interdisciplinaire d'excellence 2013 du GIS Mondes germaniques, labellisé par la Maison des sciences de l'homme d'Alsace, que nous portons avec le CRESS, sur les mobilités résidentielles dans le Rhin supérieur, avec des collègues géographes de Karlsruhe (Karlsruher Institut of Technology) et de l'Institut d'études avancées de Fribourg en Brisgau et des collègues sociologues de l'Université de Bâle, et qui associe des étudiants de niveau Master2 des quatre Universités partenaires.

Nous voudrions également préciser toute l'importance que nous accordons à faire dialoguer savoirs et savoir-faire relatifs aux politiques urbaines – notamment la « politique de la ville » –, avec ceux, plus récents, relatifs au « développement durable » des territoires. L'entrée par les « conflits d'usage » et leurs médiations entre différents acteurs (dont les partenariats privé-public justement), bien repérée dans le rapport, permet ainsi de lier dans l'opérationnalité comme la réflexivité, les interactions entre social et environnemental, et entre villes et territoires (nouveaux périmètres liés aux reconfigurations des institutions), y compris sur le plan transfrontalier. Cette spécificité est, de plus, pleinement cohérente par rapport à l'adossement recherche au CRESS, et à partir de 2013 dans le nouveau laboratoire SAGE (Sociétés, acteurs, gouvernements en Europe) – la section des unités de recherche de l'AERES vient d'évaluer ce projet très positivement (novembre 2011) : « Le dynamisme des enseignants-chercheurs soutenu par 5 nouveaux recrutements, l'insertion dans l'environnement régional et transfrontalier avec l'Allemagne, la pratique de long terme de l'interdisciplinarité (anthropologie, sociologie, démographie, géographie, science politique, urbanisme et architecture), un rôle pilote dans le développement des recherches en sciences sociales sur l'environnement, la participation au Labex porté par l'INED».

### **Spécialité : Architecture, structures et projets urbains (AUDT-ASPU)**

Le rapport souligne à juste titre les points forts de la spécialité ASPU, à savoir un projet scientifique original et une formation bien structurée. Concernant les points faibles mentionnés, la spécialité Architecture, structures et projets urbains est à double finalité, recherche et professionnelle. A cette fin, la spécialité ASPU propose au second semestre deux parcours : soit la réalisation d'un mémoire recherche ou un stage long en agence d'urbanisme accompagné d'un rapport de stage, ce qui n'est pas pris en compte dans le rapport. Certes, les contenus recherches sont fortement présents dans l'offre d'enseignement, surtout au premier semestre où le projet urbain est approfondi sous l'angle du processus de conception et de l'architecture de la ville. Mais, comme il est précisé dans la maquette, cela tient au fait que la formation s'adresse pour une bonne part à des étudiants déjà diplômés architecte ou ingénieur, qui ont donc reçu une formation professionnelle initiale incluant une base solide en urbanisme et qui souhaitent la compléter par un parcours recherche ou une insertion professionnelle avec un stage long. Il conviendrait donc de mieux prendre en compte cette double finalité recherche et professionnelle, la poursuite en thèse n'étant pas la seule issue (une moitié des étudiants poursuivent au doctorat et l'autre en agence).

En ce qui concerne l'attractivité de la spécialité ASPU, il faut également souligner que plus de 70 demandes d'admission sont déposées chaque année depuis la première année d'existence de la formation en 2005. Une trentaine de candidatures sont généralement sélectionnées et au final la formation comprend entre 20 et 25 étudiants inscrits dont le quart proviennent d'universités



étrangères. Le taux de réussite est important : il n'y a qu'un ou deux étudiants défaillants par promotion.

L'équipe pédagogique est composée de plusieurs architectes spécialistes de l'architecture de la ville, qui sont enseignants-chercheurs mais qui ont aussi une expérience professionnelle du projet urbain en agence, ce qui va de soi pour une formation portée par deux institutions comme l'INSA et l'ENSAS qui forment des professionnels de l'architecture et de l'ingénierie. Cette équipe comprend en outre une sociologue HDR, une psychosociologue, un architecte HDR détenant une thèse d'État en sociologie urbaine, un géographe urbaniste et un architecte géographe. Le nombre peut paraître limité mais la composante pluridisciplinaire est présente. Elle est aussi adossée à une équipe de recherche commune aux deux institutions, la jeune équipe AMUP récemment évaluée et qui fait partie de l'École doctorale Sciences de l'homme et des sociétés, ED 99-B de l'Université de Strasbourg.

Il serait souhaitable que ces quelques remarques puissent permettre de mieux apprécier les qualités et les spécificités de la spécialité ASPU dont le renforcement dans les années à venir prendra appui sur les recommandations formulées dans le rapport.